



SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE

Paris, le 01 juin 2018

Chers Présidents, Chères présidentes,

Le 07 juin est la date qui a été retenue pour la mise en place d'une action intersyndicale pour la défense de l'apiculture, et nous avons conscience du très court délai.

Nous proposons qu'elle se traduise soit par une manifestation devant la Préfecture, soit par l'obtention d'un entretien avec le Préfet, voir les deux.

L'idéal étant d'obtenir au moins le RV avec votre préfet et d'en avertir les médias locaux.

Pour pouvoir organiser cette manifestation, il vous faut en demander l'autorisation auprès de la préfecture de votre département.

Nous vous invitons pour éviter **les doubles demandes à vous rapprocher des présidents des autres syndicats apicoles départementaux afin de mener une action commune.**

Vous trouverez ci-après les points sur lesquels nous vous invitons à réagir auprès de votre préfet. Ils sont d'ordres environnementaux et économiques. Ces arguments pourront vous servir à rédiger votre demande d'entretien avec le préfet.

Bien que les députés aient voté cette semaine l'interdiction de TOUS les néonicotinoïdes ainsi que les autres matières actives ayant le même mode d'action, il reste encore beaucoup à faire pour la sauvegarde des abeilles et de l'apiculture.

Ci-dessous un extrait des demandes que le SNA a formulé auprès du Président de la République qui restent toujours sans réponse et pour lesquelles votre préfet est un excellent relais auprès du gouvernement.

Mesures d'urgence pour la survie économique des entreprises sinistrées :

-Apporter un soutien financier immédiat aux apiculteurs économiquement touchés en activant toutes les mesures et dispositions possibles :

-Fonds calamités agricoles dans les départements, complétées par des aides régionales,

-Fonds européens,

- Faciliter l'accompagnement bancaire avec des avances de trésorerie à taux zéro pour les exploitants en difficultés.

Mesures de protection en faveur des Hommes et des pollinisateurs :

- Prendre un arrêté préfectoral n'autorisant les pulvérisations de pesticides (insecticides, fongicides, herbicides) uniquement au coucher du soleil. (Ceci correspond à nos demandes de révision totale du décret Mention Abeilles, promis depuis 2002 par le ministère de l'Agriculture et jamais mis en œuvre)
- Interdire le désherbage chimique des jachères et SIE, quand elles sont encore en fleurs.
- Soutenir ces démarches et relayer ces demandes auprès des ministères concernés

Lutte contre la prolifération du frelon asiatique : les différents décrets autorisent les préfetures à organiser et prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques.

Demander au préfet de donner cette attribution de destruction au SDIS car rien n'a été fait depuis 2004 pour enrayer son expansion sur le territoire national.

Enfin, pour relancer la filière apicole, nous demandons que l'Apiculture devienne une activité classée économiquement « Franche » et bénéficie ainsi des différentes mesures d'exonérations. Le budget nécessaire à ce sauvetage est minime en regard de l'économie réalisée.

Demandez au préfet de soutenir ces démarches et de bien vouloir relayer ces demandes auprès des ministères concernés.

Je vous invite à formuler les mêmes demandes auprès de vos députés et sénateurs.

Les membres du Conseil d'administration vous remercient de votre engagement et nous vous remercions aussi de nous faire remonter les actions que vous aurez mis en œuvre ainsi que la copie des courriers envoyés aux différentes instances administratives et politiques de votre département.

Comptant sur votre implication, recevez nos salutations les plus cordiales.

Frank ALÉTRU  
Président du Syndicat National d'Apiculture

